

## QUESTION ORALE N°60

*Auteur : : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.*

**Objet : Inscription des élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger dans les universités françaises.**

Alors que les titulaires d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficiaient d'une priorité lors de leur inscription dans une université du ressort de leur académie de rattachement, il est à craindre que la loi du 17 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités fasse disparaître cette priorité. Comment l'inscription dans les universités françaises des élèves de l'étranger sera-t-elle facilitée à l'avenir ?

**ORIGINE DE LA REponse :**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

---

*EN ATTENTE*